

Le mot du maire

Chers amis du Vigan,

Chers amis du Vigan,

Cette année 2024 déjà bien entamée me permet de dresser un petit inventaire des projets (à venir ou en cours) que la conjoncture nous permet d'envisager et/ou de réaliser : En particulier le boulodrome qui « n 'en finit pas de se finir » et qui a usé la patience de ceux qui l'attendaient. Quand au dossier de l'aménagement de la traversée, le travail avance toujours et l'on attend les subventions pour pouvoir annoncer la date de lancement de la première tranche des travaux. Nous vous informerons de l'avancée de ce dossier.

Quant à l'avancement du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), il se poursuit et s'achèvera en 2025.

Dans cette gazette apparaît le résultat financier de la gestion 2023.

À ce stade de l'année, on peut parler des animations estivales viganaises qui se pérennisent : Les marchés fermiers du mardi, les soirées pétanque du vendredi proposées par le Comité des Fêtes, l'exposition « Coraux et abysses» et son repas sous chapiteau pilotée par Alain Boudou et l'association Culture et animation, la journée du 14 juillet et son repas élaboré par la société de chasse , le feu d'artifice offert par la commune.

Comme toujours, vos questions et préoccupations du quotidien trouveront en Mairie des oreilles attentives.

# À propos du Contrat Municipal

Pour la 16ème année, la mairie, via le budget du Centre Communal d'Action Sociale, a attribué 13 bourses financières, sous conditions de ressources, aux étudiants viganais qui poursuivent des études supérieures.

Le montant de ces bourses pour l'année 2023/2024 représente la somme de 16 583 euros. Une contrepartie au service de la collectivité ou d'associations viganaises est demandée aux bénéficiaires, pour un total de 276 heures (60 euros attribués = 1 heure de contrepartie réalisée)

Dans un contexte inflationniste, la municipalité poursuit son accompagnement par le biais de ces aides qui sont cumulables avec les bourses d'état du CROUS.

Pour la prochaine rentrée scolaire 2024/2025, les dossiers de demande de bourses pour les études supérieures post bac seront à retirer au secrétariat de mairie la première semaine de mois de juillet et à déposer au début du mois de septembre.

# Du côté du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

#### Mutuelle communale

Dans le cadre de la convention passée entre la Commune du Vigan et Mut'Com, le CCAS assure une fois par mois une permanence à la Mairie du Vigan. Les prochaines permanences auront lieu le 20 juin et le 18 juillet, dès 14h, sur rendez-vous

Ces rendez-vous doivent impérativement être pris auprès de M.Guillaume Eyragne, au 05.65.50.02.68, ou par mail à l'adresse: gecourtage@lamutuellecommunale.com.

Pour découvrir la Mut'Com et ses formules : www.lamutuellecommunale.com

#### Le goûter des Aînés change de formule

Le goûter de Noël 2023 a fait l'objet d'un bilan réalisé lors d'une réunion du CA du CCAS le 23 janvier 2024. Un taux de fréquentation en baisse, le non respect des inscriptions, l'augmentation très nette des fournitures entraînant une élévation du coût de cette manifestation, ont poussé le CCAS à s'adapter. Ainsi, à l'unanimité, il proposera en Janvier 2025 un après-midi « Galette des rois » avec une animation musicale. Le recensement des invités concernés sera effectué dès le mois de septembre 2024.

#### État civil Janvier 2023 à Juin 2024



Borie Léa 18/01/2023, Crubilié Lourenço 17/02, Jourdes Delage Manon 16/11, Daviaud Lecul Tristan 28/11, Salanié Iris 04/12/2023, Frère Sacha 04/01/2024, Visentini Zélie 13/01, Lhottelier Maël 16/05.



Roy Yves 29/01/2023, Bocquet Jacques 24/02, Kopyt Michel 09/03, Blondel Gérard 03/05, Guignard Françoise 29/06, Milleville Pascal 09/08, Dantec Annick 24/09, Van Impe Aimé 24/09, Coste Claudie 29/11, Kranzer Liliane 07/12, Czajkowski Roland 07/12, Kormann Jean-Claude 11/12, Morin Simone 19/11, Thocaven Brigitte 30/12, Delobre Claude 31/12/2023, Lochard Agathe 21/02/2024, Courtiol Georges 08/04.



# Les comptes administratifs

#### PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DE LA COMMUNE DU VIGAN ANNEE 2023

### 1 - Eléments de contexte :

La population du Vigan est de 1603 habitants.

La mairie du Vigan emploie un peu plus de 20 agents affectés au service administratif, au service technique, aux écoles (temps scolaire, périscolaire et aussi extra-scolaire).

La commune dispose également d'une cuisine centrale qui prépare des repas pour les écoles mais également dans le cadre d'un service de portage de repas pour les ADMR du Vigan et de Catus. Certains repas sont également élaborés pour la MJC de Gourdon.

La commune possède un CCAS dont la spécificité est la mise en place d'un accompagnement des étudiants par l'intermédiaire de son contrat municipal étudiant (CME).

Les ressources de la commune sont représentées par les ressources fiscales, par les dotations et participations de l'état, par la vente de produits fabriqués et prestations de services mais également par les revenus d'immeubles. La commune possède en effet plusieurs bâtiments loués à des particuliers ou à des professionnels.

### 2 - Priorités du budget

Le budget de la commune doit faire face à des hausses régulières liées en partie à l'augmentation du cout de l'énergie, à l'augmentation des charges de personnel dans le cadre notamment des revalorisations indiciaires. Le montant de ces charges de personnel en intégrant les atténuations de charges (remboursements suite à absence pour maladie du personnel) est de 676 ke en 2022 et 784ke en 2023).

Cette augmentation importante est liée, en partie, au paiement sur le budget de la commune en 2023 des charges de personnel des agents intervenants sur le service de l'eau et sur celui de l'assainissement.

Cette modification liée au changement de logiciel informatique est compensée par un reversement dans un deuxième temps des budgets annexes eau et assainissement au budget de la commune.

Cette compensation de 71 ke ramène les charges de personnel à 713 ke. L'inflation entraine à nouveau cette année de fortes augmentations du cout des produits achetés et notamment des denrées alimentaires (poste important pour la commune en lien avec les écoles et le portage des repas). Le nombre de repas confectionnés étant en augmentation régulière.

En 2023 la commune a bénéficié du filet de sécurité mis en place par l'état afin de compenser partiellement la hausse de certaines dépenses dont celles liées à l'énergie.

Ce filet de sécurité d'un montant de 66ke a permis en partie de passer d'une CAF (capacité d'autofinancement) de -117 ke en 2022 à + 60 ke en 2023. La CAF est un élément très important dans la gestion d'une commune car elle permet de connaître la marge de manœuvre dont elle dispose à partir de son budget de fonctionnement.

Cette marge de manœuvre pouvant être affectée aux projets d'investissement de la commune.

Comme en 2023 l'objectif principal sera donc de dégager une CAF sur l'exercice 2024 mais aussi sur les années à venir.

La commune possède des excédents d'investissement importants qui lui permettent de financer ses projets de développement.

Par la suite c'est la CAF issue du budget de fonctionnement de la commune qui lui permettra de continuer à réaliser ses projets d'investissement.

Pour info: 1 ke = 1 kiloeuro = 1000 euros ; CAF = Capacité d'autofinancement

### 3 - Eléments comptables

Les produits de fonctionnement ont été de 1610 ke en 2023 pour des charges de fonctionnement de 1553 ke.

Les dépenses d'investissement sont en hausse entre 2022 et 2023 de 216 ke à 536 ke en lien notamment avec la construction du boulodrome.

Dans le même temps les recettes d'investissement sont passées de 460 ke à 382 ke. En tenant compte des RAR, du report de 2023 et des nouvelles subventions à venir le budget d'investissement en 2024 sera d'environ 1200 ke.

La commune ne possède aucun emprunt, sa CAF brute est donc égale à sa CAF nette comme indiqué précédemment. Les taux d'imposition stables depuis plusieurs années sont :

- Taux TFB 30 ,22%,
- Taux TFNB 77,50%,
- Taux TH 6,40%

Ces taux étant bien inférieurs au taux moyens pratiqués au niveau départemental :

- Taux TFB 47 ,54%
- Taux TFNB 155,13%
- Taux TH 19,30%

La commune possède 3 budgets annexes :

# Budget eau en 2023:

- Recettes d'exploitation 317 ke et dépenses 372 ke
- Recettes d'investissement 53 ke et dépenses 0 ke

### Budget assainissement en 2023 :

- Recettes d'exploitations 86 ke et dépenses 88 ke
- Recettes d'investissement 24 ke et dépenses 7 ke

# Budget atelier de découpe en 2023 :

- -Recettes de fonctionnement 36 ke et dépenses 36ke
- -Pas d'investissement.

Le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un budget indépendant, abondé par une subvention de la commune. Il est principalement dédié à l'aide apportée aux étudiants de notre commune.

# Budget du CCAS en 2023 :

Recettes: 25,62 ke Dépenses: 20,12 ke



# Proposition de changement de nom de la commune



Afin d'éviter de véritables risques de confusion et de fréquentes erreurs rencontrées : état-civil, recherche de professionnels de santé, inscription dans les écoles et les ACM, attributions de subventions, réservations de places de spectacle... avec la commune de « Le Vigan » dans le département du Gard, le conseil

municipal en date du 18/12/2023 a engagé une procédure de changement de nom. Devant se conformer à des obligations de graphie, il a été proposé : « Le Vigan-en-Quercy »

Après avis de la Préfecture du Lot , la demande a été transmise aux archives départementales et au Conseil Département du Lot qui ont donné un avis favorable.

Si elle est acceptée, la décision finale du changement de nom sera décidée par décret , vous ne manquerez pas d'en être informés par la municipalité

# Livret d'accueil de la CCQB pour les nouveaux arrivants

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a élaboré, en partenariat avec chaque commune la composant, un livret d'accueil pour les nouveaux habitants. Véritable source d'informations, il est le garant du « Bien Vivre Ensemble » au sein de notre territoire

https://ccqb.fr/bienvenue-en-quercy-bouriane/

# À propos du Parcours sonore

Le 25 Mars dernier, le Parcours Sonore du Vigan était invité à Gourdon par l'office du tourisme à l'occasion d'un événement dédié à faire connaître les attraits touristiques de la région aux professionnels du tourisme. N'hésitez



pas à en parler autour de vous et surtout venez le découvrir si vous ne le connaissez pas encore. Un téléphone suffit et en avant pour la découverte du petit patrimoine du Vigan!

# Ballades contées

L'association « Héritages du Sénéchal » de Gourdon vous propose une visite du Vigan sous la forme de balades contées, les mardis 02 juillet, 30 juillet, 13 août et 27 août à 18h15. Rendez-vous sur le parking de l'Espace Jean Carmet. *Participation libre et dîner possible au marché gourmand une fois la visite terminée*.

# Réactualisation de la composition du Conseil Municipal

Suite à la démission de Monsieur Christian LEGRAND, 2me adjoint, pour raisons médicales, son remplacement a été effectué lors d'un vote en séance du conseil municipal, vous trouverez la nouvelle composition du conseil dans le tableau ci-dessous.

Civilité	Nom et prénom	Fonction
М	FAVORY Jean-Michel	Maire
Mme	BELONIE SYLVETTE	1e Adjointe
М	DELMAS YVES	2e Adjoint
Mme	DE ABREU ZARGHA	3e Adjointe
М	DEGAT FREDERIC	4e Adjoint
Mme	PITTALUGA NICOLE	5e Adjointe
Mme	BENOIT ANNIE	Conseillère Municipale Déléguée
М	REBOUL PATRICK	Conseiller Municipal Délégué
Mme	FRESQUET SYLVIE	Conseillère Municipale
М	GIBERT DAVID	Conseiller Municipal
Mme	LAGARDE EDITH	Conseillère Municipale
М	MICHEL CHRISTIAN	Conseiller Municipal
Mme	LAURENT MARJORIE	Conseillère Municipale
М	CATRAIN ALEXANDRE	Conseiller Municipal
Mme	ALBAGNAC AUDREY	Conseillère Municipale
М	VIEGAS JOSE	Conseiller Municipal
М	SOULADIE DANIEL	Conseiller Municipal
М	DEVOYON LOUIS	Conseiller Municipal

# Au service de tous, les pompiers recrutent...

Les secours lotois sont assurés par des sapeurs-pompiers volontaires qui assument cet engagement en parallèle de leur activité professionnelle. Afin d'augmenter la ressource en personnel, le Centre d'Incendie et de Secours a misé en septembre 2023 sur la création d'une section de Jeunes Sapeurs-pompiers (JSP). Cette démarche de création de section de JSP est construite et partagée dans tout l'arrondissement administratif de Gourdon et

l'objectif est d'étaler le recrutement annuel sur trois sections (Gourdon, Martel et Gramat). La prochaine promotion de JSP Gourdonnais se fera



pour septembre 2026. Il sera possible à des candidats de la Bouriane d'incorporer les promotions intermédiaires de Martel et Gramat. Le contact local du CIS pour tout renseignement :

Téléphone: 05.65.41.06.08. Mail: cis.gourdon@sdis46.fr

Facebook: https://facebook.com/spgourdon



#### Du côté des commerces : de nouveaux arrivants

Salon de thé « C...à la maison », pour un moment authentique...

Le Vigan accueille désormais un salon de thé sucré & salé où Vanessa vous reçoit chaleureusement comme dans sa maison, un endroit convivial et de partage...! Vous pourrez y déguster un thé, un café, un chocolat viennois et autres boissons...mais également des gâteaux cuisinés maison, faire une pause déjeuner autour de tartes salées...Vous pourrez découvrir dans un coin un petit dressing, des objets déco pour faire un cadeau, de l'épicerie sucrée pour les gourmand(e)s...

Tél: 09.67.33.82.66



Mardi 14h-22h, mercredi, jeudi et dimanche 9h30-18h30, vendredi et samedi 9h30-22h, route de Gourdon

Bienvenue chez **Afroshop**: Découvrez une collection exceptionnelle de produits, qui célèbre la diversité culturelle africaine. Originaire du Togo, **Rose** a choisi de partager la richesse de sa culture à travers une sélection minutieuse de produits africains: Bijoux, épicerie, coiffure, beauté, vêtements.



Elle vous accueille dans le bourg, Route de Gourdon. Tél: **06.52.51.95.71** 

• Le restaurant du lac « L'AXOLOT » a ouvert ses portes !\_Au menu, cuisine mexicaine et nord-américaine.

Ouvert lundi et mardi le midi, jeudi ouvert le soir, vendredi et samedi ouvert midi et soir, dimanche ouvert le midi.

Tél: 09.55.92.82.99



• Changement de propriétaires au « **PÉCHÉ MIGNON** ». C'est Madame **Li MIJUN** qui officie désormais au centre du bourg. Au menu, plats français traditionnels et spécialités japonaises.

Tél: 05.65.32.64.88

(Ouvert mercredi au dimanche le midi + vendredi et samedi soir)



Changement de propriétaires au salon de coiffure: Bienvenue chez « **DS COIFFURE** ». Il y trente et un ans que Patricia a adopté notre « si joli village" auquel elle s'est attachée. Elle y a coiffé depuis une clientèle sympathique et d'une fidélité exceptionnelle. Elle vient de souhaiter la bienvenue à Sandy, la nouvelle propriétaire, habitante de notre commune, qu'elle accompagnera quelques temps et qui prendra sa place au milieu de la même équipe de coiffeuses. Le salon change d'enseigne et devient "DS coiffure".

Tél: 05.65.41.11.20



Chloé FRESQUET lance son activité de coiffure à domicile. Après un CAP obtenu à Touzac, un BP à Gourdon et un Brevet de maîtrise à Mercuès, Chloé a parachevé son éventail de compétences par une formation de prothésiste ongulaire à Blagnac. La voici donc prête à se mettre à votre disposition sur Le Vigan et les communes environnantes, du lundi au vendredi, de 9h à 19h, pour homme, femme et enfant.

Tél: 06.95.56.73.05



Une nouvelle thérapeute s'est installée: **Nadine GUYON-CASTAN**. Thérapeute psychocorporelle et consultante depuis plus de 20 ans, elle a enrichi une solide culture scientifique par des formations à différentes techniques qui se complètent: La phytothérapie pour aider à conserver ou retrouver la santé physique et émotionnelle, la kinésiologie et l'éducation kinesthésique pour améliorer l'équilibre, les réflexes archaïques pour permettre d'accéder à toutes les capacités physiques, intellectuelles ou émotionnelles, en aidant à les intégrer...



Tél.: 06.83.23.90.69 E-mail: contact@traces-de-vie.fr

Chantal Trotobas, animatrice loisirs sportifs, vous propose de travailler avec vous vos abdos, votre dos, votre gainage (en douceur !), avec travail sur la posture et la respiration.
 À la salle des fêtes du Vigan, le mercredi de 10h30 à 11h15 et le jeudi, de 17h30 à 18h15.



• Un nouvel artisan propose ses services: **Jonah THOCAVEN « TAILLE 46 »** qui assure les travaux d 'élagage (y compris en bord de route)

**Tél.: 06.87.13.66.05** E-mail: jonah.thocaven@hotmail.fr



# Remplacement des luminaires dans les lotissements

La commune s'est engagée dans des actions volontaristes en faveur d'économie d'énergie et de lutte contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette optique, tous les luminaires des lotissements du Plantou, de Polidelle, de la maison des Pins et de la ZA des millepoises ont été remplacés par des lanternes LED avec un retour à l'éclairage d'une baisse de 20% de 22 h à 6 h du matin-Dans la continuité de ces actions, de nouvelles zones vont être équipées durant l'année 2024 : les rues du Manoir, de la Barrière, du Dr Vieussens, la route du moulin de Fugier jusqu'au lotissement, la route de la Molière et les rues adjacentes avec un retour à l'éclairage abaissé grâce aux armoires programmables installées. Cette programmation de remplacements des lanternes et des armoires est réalisable grâce au transfert de compétences électricité au Territoire d'energie du LOT (TE46) qui finance ces travaux à hauteur de 80 %, la commune prenant en charge les 20% restants.

Une fresque du climat a été organisée sur la commune du Vigan, le 22 juin, au camping écoresponsable « Le Rêve ».

La Fresque du climat est une expérience à la fois ludique et instructive, conçue pour nous aider à comprendre les transformations que nous commençons à vivre. La fresque a été suivie d'un temps d'échange centré sur l'action, avec l'enjeu de la prise de conscience collective, un échange pragmatique, positif et constructif. L'animation était ouverte à tous et gratuite

Félicitations à Richard et Lucie Abbeg, qui exploitent le camping « Le Rêve » depuis 2018. Ce dernier a été choisi par la Fédération des campings pour être le lieu d'un reportage télévisé diffusé en juin lors du colloque de cette fédération. Le camping est un maillon fort de l'économie locale de fin avril à fin septembre. À noter que le restaurant est ouvert à tout public le soir.

Pour plus d'information: www.lereve.com

# Lutter contre les moustiques tigres, c'est toujours d'actualité!

Désormais présents sur tout le territoire, ils vont bien vite revenir troubler nos repas extérieurs, nos moments au jardin! Pour vous prévenir de leurs invasions, il y a des gestes simples à faire, comme vider régulièrement les soucoupes de vos pots de fleurs, installer des pièges (même artisanaux, vous trouverez nombre astuces sur internet...). Gardez en tête qu'une femelle pond environ 200 œufs qui vont éclore au bout de quelques jours! Mais sans eau stagnante, elle ne peut pas se reproduire, et comme le moustique tigre ne voyage pas beaucoup (entre 100 et 200m), en invitant vos voisins à avoir les mêmes réflexes, vous pourrez peut-être être tranquille. À retenir: 5 mn pour vérifier les endroits où ils se reproduisent, c'est 3 semaines de tranquillité!





# À propos du bruit

Les occupants et utilisateurs des locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques, de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non-limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

## À cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables: de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 Les samedis: de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00

# À propos des animaux

Suite à une recrudescence d'appels de la gendarmerie nous informant qu'un chien a été recueilli par un habitant de notre commune...

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Sur toute l'étendue du territoire communal, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

L'action de divaguer sera constituée lorsque tout chien: n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 m. Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveil-lance du maître à l'usage auquel ils sont destinés.



# À propos du parc photovoltaïque

Le maire du Vigan Jean-Michel Favory et le conseil municipal avaient convié les habitants à une réunion publique, le 26 mars dernier à l'espace Jean-Carmet. Après une présentation générale du projet, la commune du Vigan et les salariés de la coopérative Enercoop ont approfondi la présentation autour de quatre tables thématiques abordant : la politique de développement durable menée par la commune, la production photovoltaïque, le modèle coopératif et la biodiversité pour répondre à vos interrogations.

Pour rappel : Le projet lancé en 2019 émane de la sollicitation d'un porteur de projet et d'une volonté municipale de valoriser une réserve foncière inexploitée, bien que classée « à urbaniser » sur le plan local d'urbanisme. Le développement du parc a été confié à Enercoop Midi-Pyrénées, une coopérative citoyenne qui propose de faire de ce futur parc



un projet participatif de territoire. Le parc qui est situé à l'entrée de notre commune (photo) va bénéficier d'une intégration paysagère travaillée de façon à n'être que peu visible depuis notre lac. En effet, la démarche environnementale et l'acceptation citoyenne ont toujours été au cœur de nos préoccupations. Ce projet final aura une puissance de 3 MWc, soit l'équivalent de la consommation de 3 000 personnes (hors eau chaude et chauffage), pour 4 ha de superficie. Cette surface permet de préserver le milieu naturel de pelouses sèches et son écosystème.

Le permis de construire a été déposé, nous entrons donc dans une nouvelle phase, qui génèrera une enquête publique pour laquelle vous serez informés.

Plus d'informations : levigan46.fr

# À propos du SYDED

Le SYDED a analysé le contenu des bennes à végétaux et il a constaté qu'un tiers est composé de tontes et de feuilles mortes qui sont par ailleurs des ressources valorisables dans nos jardins.

Le SYDED a donc adopté, en conseil syndical, l'interdiction de déposer les déchets de tonte et les feuilles mortes dans les déchetteries en janvier 2025.

Aujourd'hui et jusqu'à cette date vous serez informés par une banderole devant la benne des végétaux, à l'automne par le magazine Synergie, distribué par la poste.

Tontes et feuilles, les alliées du jardin mais plus de la déchèterie l



Un dépliant est à votre disposition au secrétariat de mairie.

# Obligation de débroussaillage

Nous tenons à attirer votre attention sur les risques d'incendie de forêt et de végétation, intensifiés chaque année par le changement climatique. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est limiter la propagation du feu, faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

Il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire. Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr.

# Un nouveau numéro d'urgence!

En France, on estime à 7 millions le nombre de personnes sourdes ou malentendantes. Depuis 2011, les ministères de la Santé et de l'Intérieur ont lancé un service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24h et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques pour contacter les secours (SAMU, sapeurs-pompiers, police, gendarmerie), grâce à la conversation totale (visio, texte, voix, images). Un N°:



Diffusez cette information, vous pouvez contribuer à sauver des vies.



# Du côté de l'Espace Jean Carmet

#### Chers amis et passionnés de théâtre,

Alors que nous clôturons notre saison, nous tenons à exprimer notre gratitude la plus sincère pour votre présence et votre enthousiasme continus. **Votre soutien** a été le pilier de chaque représentation, et c'est avec une joie immense que nous avons partagé avec vous ces moments culturels. Nous avons débuté cette aventure avec la pièce "**Un avenir radieux**", un titre prémonitoire qui, nous l'espérons, a résonné en chacun de vous et a reflété l'esprit de notre programmation. Votre accueil chaleureux a été le véritable prélude à une saison exceptionnelle.

**Merci** d'avoir été avec nous à chaque rideau levé et à chaque applaudissement. Votre présence a transformé chaque spectacle en un événement mémorable. Nous espérons que ces souvenirs resteront gravés dans vos cœurs, tout comme ils le sont dans les nôtres.



Avec toute notre reconnaissance, l'Espace Culturel Jean Carmet

# Un avant-goût des animations de l'été...



- Tous les mardis de l'été, dès 17h30, sur la place du presbytère, retrouvez les « Marchés de producteurs de pays», avec restauration et animation musicale, proposés par l'association « Le Vigan, Culture et animation »
- En plus de sa fête votive, le Comité des fêtes vous propose comme chaque été ses concours de pétanque, sur la place du presbytère, tous les vendredis dès 20h30. *Gratuit*

Présentation de la saison culturelle 2024/2025

VENDREDI 06 septembre dès 18h30

À L'Espace Jean Carmet.

- Le 14 juillet, dès 20h, repas de l'association de chasse viganaise, avec animation, suivi par un grand feu d'artifice
- Comme chaque été, vous retrouverez
   « Les rendez-vous d'Aymare » (théâtre, concerts, lectures...) du 22 au 24 août puis du 29 au 31 août.

Toutes les manifestations de cet été feront l'objet d'une petite publication qui sortira dès la fin du mois, pour être sûr de n'oublier personne et vous proposer toutes les offres d'animations que vous réservent nos associations!

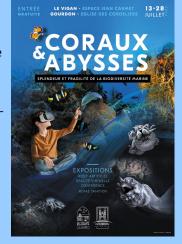
# Exposition jumelée

Dans le cadre de sa série « Splendeur et fragilité de la biodiversité »,

faisant suite à l'exposition de l'année dernière sur l'Amazonie, la mairie du Vigan s'est associée à celle de Gourdon pour vous proposer une grande exposition sur le thème « Coraux et abysses ». De l'Espace Jean Carmet à l'Église des Cordeliers, venez admirer des collections uniques de photos, des vidéos en 3D à 360° avec des casques de réalité virtuelle, la reproduction d'un récif artificiel, venez assister à une soirée cinéma-conférence, participer à un repas tahitien!

Du 13 au 28 juillet, de 10h à 12h30, de 15h à 18h30 et le soir pour les évènements.

Renseignements, inscriptions pour le repas: 06.44.22.02.10 / espace.jeancarmet@gmail.com



# À noter! Restrictions Tour de France

Le Tour de France passera par le Vigan le 11 juillet, Lors de la 12ème étape: « Aurillac-Villeneuve/lot »

Passage de la caravane à 13h20

Passage des coureurs à entre 15h et 15h20

Fermeture de la route du lac / route de Gourdon deux heures avant le passage de la caravane, jusqu'à une heure après le passage des coureurs.

Merci de respecter toutes les signalisations et barriérages mis en places.